

## Prime obtention BTS (apprentissage)

Par **Lilie\_councoun**, le **08/06/2015** à **11:55**

Bonjour,

Je souhaite savoir si en cas d'obtention de BTS, j'aurai droit à une prime de la part de mon employeur (convention collective SNEFCCA).

Quelles sont les autres primes versées à la fin d'un contrat d'apprentissage ?

Par ailleurs, je continue mes études en contrat de professionnalisation par la suite pour une licence, ais-je droit à des aides pendant la période de transition ?

Merci d'avance ! [smile9]

Coralie

Par **P.M.**, le **08/06/2015** à **13:08**

Bonjour,

Il s'agirait donc apparemment, sauf erreur de ma part, de la [Convention collective nationale des entreprises d'installation sans fabrication, y compris entretien, réparation, dépannage de matériel aéronautique, thermique, frigorifique et connexes...](#)

Je n'y ai pas trouvé, sauf omission de ma part, de disposition vous permettant de revendiquer une prime pour l'obtention du BTS au terme d'un contrat d'apprentissage...

Il faudrait savoir ce que vous appelez la période de transition et si le contrat de professionnalisation serait conclu dans la même entreprise...

Par **Lilie\_councoun**, le **08/06/2015** à **13:44**

Le contrat ne sera pas conclu dans la même entreprise. Mon contrat (BTS) se termine entre le 1er et le 31 août et le contrat de pro (licence) débiterait le 21 septembre en principe.

Merci pour votre réponse !

Par **P.M.**, le **08/06/2015** à **16:20**

Donc, s'il se termine le 31 août et qu'il vous reste des congés payés non pris au terme du contrat d'apprentissage, il devraient vous être indemnisés et comme il y a une carence de 7 jours, en plus du différé d'indemnisation qu'ils constitueraient, cela ne vous permettrait vraisemblablement pas d'ouvrir des droits à indemnisation par Pôle Emploi, autrement c'est à voir...

Par **Lilie\_councoun**, le **08/06/2015** à **16:43**

Merci pour votre réponse !